

FÊTE DES JARDINS A ANGLES



PLACE DU
(CHAMP DE FOIRE

ANGLES

DIMANCHE 6 AVRIL, de 9h à 17h

FICHE D'INSCRIPTION POUR LES EXPOSANTS

Nom et Prénom :

Adresse, Code postal, Commune :

Téléphone (**obligatoire**) : Adresse mail :

Je suis un professionnel dont le nom est :

Je suis un particulier

Je représente une association dont le nom est :

Détail des produits que vous allez vendre lors de la Fête des Jardins :
.....

VOTRE EMPLACEMENT :

Je réserve ml x 3€ = €. Pour les particuliers, un maximum de 4 mètres est autorisé

ADMINISTRATIF :

Merci de fournir :

- La fiche d'inscription à la Fête des Jardins signée,
- Le montant de votre participation par chèque à l'ordre du **Trésor Public**,

Vous êtes un particulier, merci de nous fournir :

- Numéro de votre pièce d'identité (CNI ou passeport) :
.....

(**à cocher**) J'**atteste** sur l'honneur ne pas participer à plus 2 manifestations de même nature en 2025.

Vous êtes un professionnel ou une association, merci de nous fournir une copie des documents suivants :

- Extrait Kbis et - Inscription au Registre du Commerce (**professionnel uniquement**),
- Numéro de la pièce d'identité du représentant (CNI ou passeport) :.....
-
- Assurance RC professionnelle,

REGLEMENT :

En cochant cette case, je reconnais avoir pris connaissance et accepte les conditions du règlement le

DROIT A L'IMAGE :

En participant à cette manifestation, j'accepte que des photos ou vidéos de moi-même, des personnes sur le stand ou des produits vendus sur le stand soient prises pendant la manifestation et soient utilisées à des fins de communication sur les supports suivants : site internet de la commune, réseaux sociaux (Facebook / Youtube, etc.), newsletters, bulletin municipal "Angles mag".

COMMENTAIRES :

Bulletin d'inscription à renvoyer à la Mairie d'Angles :

Service Municipal des Animations et de la Communication – 1 place du Colonel Arnaud Beltrame - 85750 ANGLES

ou communication@angles.fr

Informations au 07.84.96.60.39

A réception de votre inscription et du règlement de votre emplacement (chèque),
une réponse vous sera envoyée par mail ou par courrier.